

## La Furia va contester la décision de la CPPAP

jeu 17/07/2025 - 15:56



Trimestriel satirique à la ligne éditoriale nationaliste fondé en 2022 par le youtubeur Papacito, Laurent Obertone et le dessinateur Marsault, La Furia a été notifiée de la perte de son agrément par la Commission paritaire des publications et agences de presse. Cette décision n'impacte pas le numéro actuellement dans les linéaires de La Furia (n°15 paru le 9 juillet, codification 15495).

Face à cette décision, l'éditeur a décidé d'activer toutes les voies de recours possibles. Le titre considère en effet que la décision de la CPPAP, "émise sans procédure contradictoire, est liberticide et contraire à la liberté de la presse".

Pour rappel, la CPPAP avait été saisie par SOS Racisme, qui a par ailleurs porté plainte contre La Furia pour "diffamation raciale publique, provocation publique à la haine et à la violence". En retour, la revue La Furia, qui réaffirme son inscription "dans la tradition française du pamphlet, de la satire et de la critique politique", a porté plainte contre SOS Racisme pour "dénunciation calomnieuse".